

Quartiers Durables citoyens

CONCEVOIR DES AMÉNAGEMENTS INTÉGRÉS ET DE QUALITÉ

Les projets d'aménagements des citoyens naissent souvent de désirs proches, par exemple rendre vie à un espace non utilisé ou délaissé - en y plaçant du mobilier, un petit équipement - ou encore créer dans l'espace public un lieu de visibilité ou de rencontre collectif. Cette fiche-action a pour ambition de donner des conseils sur les manières de développer ces projets dans une vision globale, celle du contexte urbain dans lequel ils s'intègrent.

1. QUATRE PRINCIPES SPÉCIFIQUES À L'AMÉNAGEMENT

L'application de quelques principes peut contribuer à inscrire au mieux ces installations dans le territoire, et par là garantir leur appropriation par une utilisation respectueuse des aménagements projetés, ainsi que leur pérennisation :

- **SIMPLICITÉ**: il vaut mieux une seule installation, un aménagement (même petit) qui soit bien fait que plusieurs mal faits !
- **LISIBILITÉ**: il faut veiller à ce que l'installation/l'aménagement soit compréhensible par tous les utilisateurs.
- **COHÉRENCE** : il faut une cohérence aussi bien interne (par rapport au quartier) qu'externe (par rapport à la ville, aux usagers externes). L'aménagement/ l'installation doit former un tout.
- **APPROPRIATION PAR LA PARTICIPATION** : la participation des différents usagers est importante à tous les stades : réflexion, conception, entretien et utilisation.

2. CONSEILS D'AMÉNAGEMENT

- Il est important de veiller au **dégagement visuel des espaces**. Ceci joue notamment sur le contrôle social et le sentiment de sécurité.

Exemples : la plantation des haies, quand elles sont trop hautes, coupent les vues et créent des espaces clos à éviter sur une placette. Il ne faut pas vouloir tout verduriser, planter partout...

Plantations : mieux vaut un grand arbre que plusieurs petits qui n'auront pas assez de place.

- **Les bancs** sont à placer correctement, de manière logique et confortable :
 - adossés à un mur ou à un autre support
 - tournés vers un visuel dégagé (le plus grand dégagement possible).
 - être mis en accord avec le voisinage direct (possibilité de faire un essai)

Il faut veiller à ce que les bancs / les panneaux d'affichage soient mis à portée de vue, tournés vers l'horizon et parallèle au passage. Il faut s'assurer que les voisins directs soient en accord avec ce placement et laisser une zone de passage confortable pour les divers usagers. Le choix de bancs sans dossier n'est pas nécessairement un moyen d'éviter des regroupements. Il est également important de veiller à ce que la vision et la perspective générale ne soient pas modifiées.

- Lors d'un aménagement, on peut rappeler le contact avec les **éléments** (terre, minéral, eau, ...).
Exemple : mettre en avant le visuel de l'eau : un jeu d'eau dans des éléments minéraux.

- **Le relevé des impétrants** (conduites, canalisations, câbles,...enterrés) sera nécessaire dans le cas de plantations, des panneaux ancrés dans le sol (à plus de x m de profondeur...). Demander à la commune et aux gestionnaires si besoin du relevé des impétrants.
- Coordonner le **calendrier** du projet avec les travaux planifiés (comme l'ouverture des égouts par ex.) pour regrouper dans le temps les différentes interventions sur une même zone.

CONSEILS FAVORISANT L'ADHÉSION AU PROJET

- **Participation:** plus tôt on intègre les usagers dans un projet – y compris les personnes réticentes - plus leur adhésion sera facilitée. D'où l'importance de bien réfléchir à la manière de participer. Les personnes réfractaires sont une opportunité d'aller plus loin dans la réflexion du projet (=> questionner le pourquoi, le comment ...).
- Pouvoir apporter des réponses, notamment par les aspects techniques étudiés lors de l'élaboration du projet, aux inquiétudes. Au préalable, il est important, d'entendre ces inquiétudes.
- Il vaut mieux parfois **commencer par de petits changements** afin de montrer la direction du projet et de donner le temps aux usagers de rentrer dans la dynamique et/ou avoir recours à des **installations temporaires** peut bénéficier à l'appropriation des usagers.

Remarque : certaines personnes sont toujours contre le changement. Ce ne sera que lorsqu'il y aura les changements que certains reconnaîtront l'intérêt de ceux-ci.

- Est-il intéressant de réaliser une enquête, prouvant l'adhésion des usagers, à fournir aux gestionnaires? Cette démarche n'est pas utile si elle n'est pas demandée par les gestionnaires. Ceux-ci risquent de ne pas y accorder de crédit. Par contre, la réalisation d'une enquête avec le gestionnaire pourrait être proposée s'il veut s'assurer de la solidité, viabilité, etc... du projet. Il est important de montrer le devenir du projet (maquette, fiche technique, croquis, ...). Ceci montrera que le projet est réfléchi et solide.
- **Vandalisme:** peut être le signe d'une incompréhension de la part de certains, ou d'un manque de lien du projet avec certains groupes de personnes.

3. RELATION AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

L'aménagement de l'espace public étant de leur compétence, il faut travailler en collaboration avec les pouvoirs publics. Ils sont généralement ouverts à la discussion avec les groupements d'habitants; faire attention à entamer le dialogue le plus en amont possible et à informer rapidement le gestionnaire des intentions.

S'informer rapidement des autorisations et permis nécessaire (voir fiche 1).

Exemple: pour un abri vélo, il ne faut pas de permis en dessous de 20m²; mais il faut tout de même une autorisation du gestionnaire de la voirie et parfois d'une convention d'occupation.

Ne pas hésiter à retravailler le projet, par exemple revoir l'emplacement avec le gestionnaire (le fait de changer l'emplacement permet parfois d'être en relation avec un autre gestionnaire - école, propriété privée, commune, Bruxelles-Environnement, ..).

Références / sources

Fiche réalisée suite à l'atelier du 9 octobre 2013 dans le cadre de l'activité inter-quartiers sur le thème des Espaces publics. Atelier animé par André Vital (Beliris, anciennement AATL Espaces Publics).

